



**PRÉFET  
DE L'INDRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
Départementale des Territoires

**ARRÊTÉ du 25 mai 2022**  
**portant délimitation des zones de présence d'un risque de mэрule dans le département de l'Indre.**

**LE PRÉFET DE L'INDRE,**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.126-5, L.131-3 2ème alinéa et L.126-25, L.271-4 I 9° et L.183-18 ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (loi ALUR) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Genou du 20 octobre 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Villentrois-Faverolles-en-Berry du 21 octobre 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Parnac du 5 novembre 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bagneux du 5 novembre 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Chazelet du 16 novembre 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal de La Châtre du 22 novembre 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Nuret le Ferron du 23 novembre 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint Chartier du 24 novembre 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Concremiers du 3 décembre 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Aigurande du 13 décembre 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Châteauroux du 9 mars 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Mouhet du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

Considérant les cas de mэрule recensés sur les communes de Aigurande, Bagneux, Châteauroux, Chazelet, Concremiers, La Châtre, Mouhet, Nuret le Ferron, Parnac, Saint-Chartier, Saint-Genou, Villentrois-Faverolles-en-Berry ;

Considérant que la mэрule est un champignon lignivore s'attaquant au bois de construction et pouvant entraîner, en cas de prolifération, l'effondrement des structures qui sont infectées ;

Considérant que la présence de mэрule dans une piэce à vivre peut provoquer des allergies ainsi que des pathologies respiratoires ;

Considérant qu'il convient de prescrire des mesures appropriées permettant de prévenir les futurs acquéreurs d'immeubles dans les zones concernées ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Les zones de présence d'un risque de mэрule sont délimitées conformément aux zonages figurant sur les plans ci-annexés des territoires des communes de Aigurande, Bagneux, Châteauroux, Chazelet, Concremiers, La Châtre, Mouhet, Nuret le Ferron, Parnac, Saint-Chartier, Saint-Genou, Villentrois-Faverolles-en-Berry. Le tableau ci-après récapitule les références cadastrales des parcelles concernées.

Communes	Parcelles concernées
Aigurande	AM 153; 120; 117; 116.
Bagneux	AK 35; 34; 33; 32; 30; 120; 126; 121; 125; 29; 26; 27; 24; 25; 22; 23; 21; 20; 19; 136; 155; 159; 156; 158; 132; 133; 145; 144; 148; 128; 157; 128; 127; 15.
Châteauroux	AN 382; 1268; 1267; 1266; 1188; 385; 384; 383. AT 222; 221; 220; 219; 218; 217; 216; 215; 214; 213; 212; 211; 210; 209; 208. DS 854; 855; 866; 864; 807; 865; 805; 859; 879; 860; 861; 880; 878.
Chazelet	A 791; 584; 924; 923; 589; 789; 790; 583.
Concremiers	AI 99; 94; 98; 92; 96; 97.
La Châtre	AX 101; 102; 103; 104; 105; 106; 107; 108; 109; 110; 111; 319; 320; 113; 114; 124; 115; 116; 342; 343; 118; 355; 356; 357; 125; 126; 127; 128; 354; 121; 120; 119; 368; 369; 367; 197; 338; 198; 327; 328; 200; 201; 202; 203; 242; 406; 407; 415; 416; 423; 205; 241; 207; 340; 208; 315; 318; 317; 211; 241; 316; 210; 212; 362; 363; 214; 215; 216; 358; 359; 225; 223 (en partie); 226; 344; 232; 233; 234; 231 (en partie); 230 (en partie).
Mouhet	D 86.
Nuret le Ferron	G 328; 329; 330.
Parnac	ZS 46; 48; 49; 50.
Saint-Chartier	AB 103; 251; 250; 101; 100; 99; 98; 97; 96; 95; 104.
Saint Genou	AW 603; 177; 175; 174; 173.
Villentrois-Faverolles-en-Berry	AO 334; 335; 18.

## Article 2

Les effets juridiques attachés à la délimitation des zones sont exécutoires à la date du premier jour de l'affichage de la mairie concernée.

Dès qu'il a connaissance de la présence de mэрule dans un immeuble бати, l'occupant de l'immeuble contaminé en fait la déclaration en mairie. À défaut d'occupant, la déclaration incombe au propriétaire.

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble бати situé dans une zone délimitée à l'article 1, une information sur la présence d'un risque de mэрule est produite dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation.

## Article 3

Le présent arrêté peut être consulté sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre (<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Habitat-logement-et-construction/Batiment-durable/Batiment-sante-risques/Lutte-contre-les-termites-et-les-merules>); il sera publié au recueil des actes administratifs, et affiché dans chaque mairie des communes concernées en un lieu facilement accessible au public pendant une durée de trois mois.

## Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut également être déféré auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa publication dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Indre.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

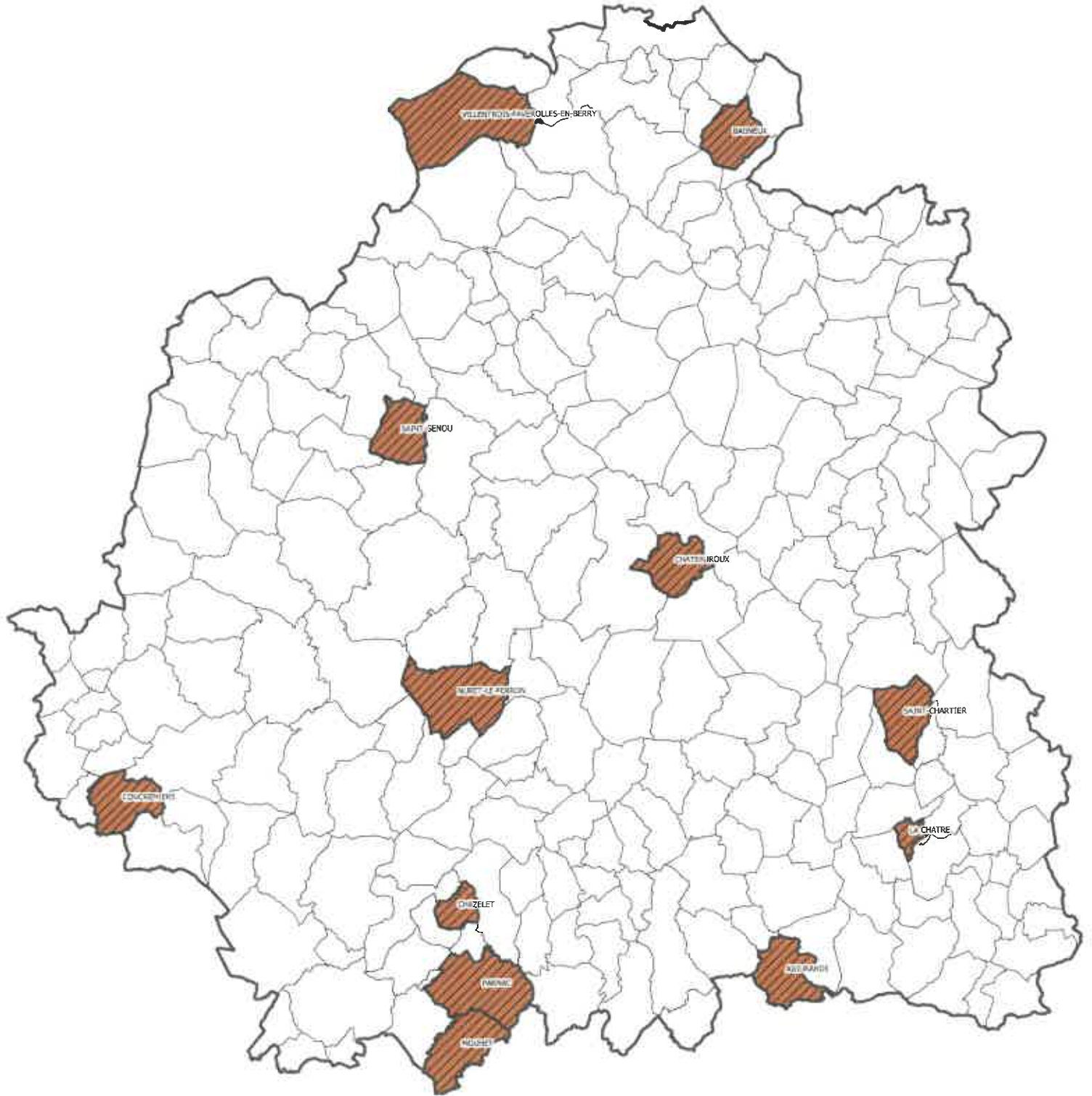
## Article 5

Le Secrétaire général de la préfecture, les maires des communes concernées, le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Stéphane BREDIN

Département de l'Indre  
Arrêté Prefectoral Méréule



☐ Limite Départementale

Communes de l'Indre [241]

▨ Communes concernées par l'arrêté préfectoral [12]



PRÉFET  
DE L'INDRE

DDT de l'Indre

Source : IGN/BDCARTO, DDT  
Créée le : 02/05/2022  
NUISANCE

Département :  
INDRE

Commune :  
AIGLURANDIE

Section : AM  
Feuille : 800 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 07/05/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

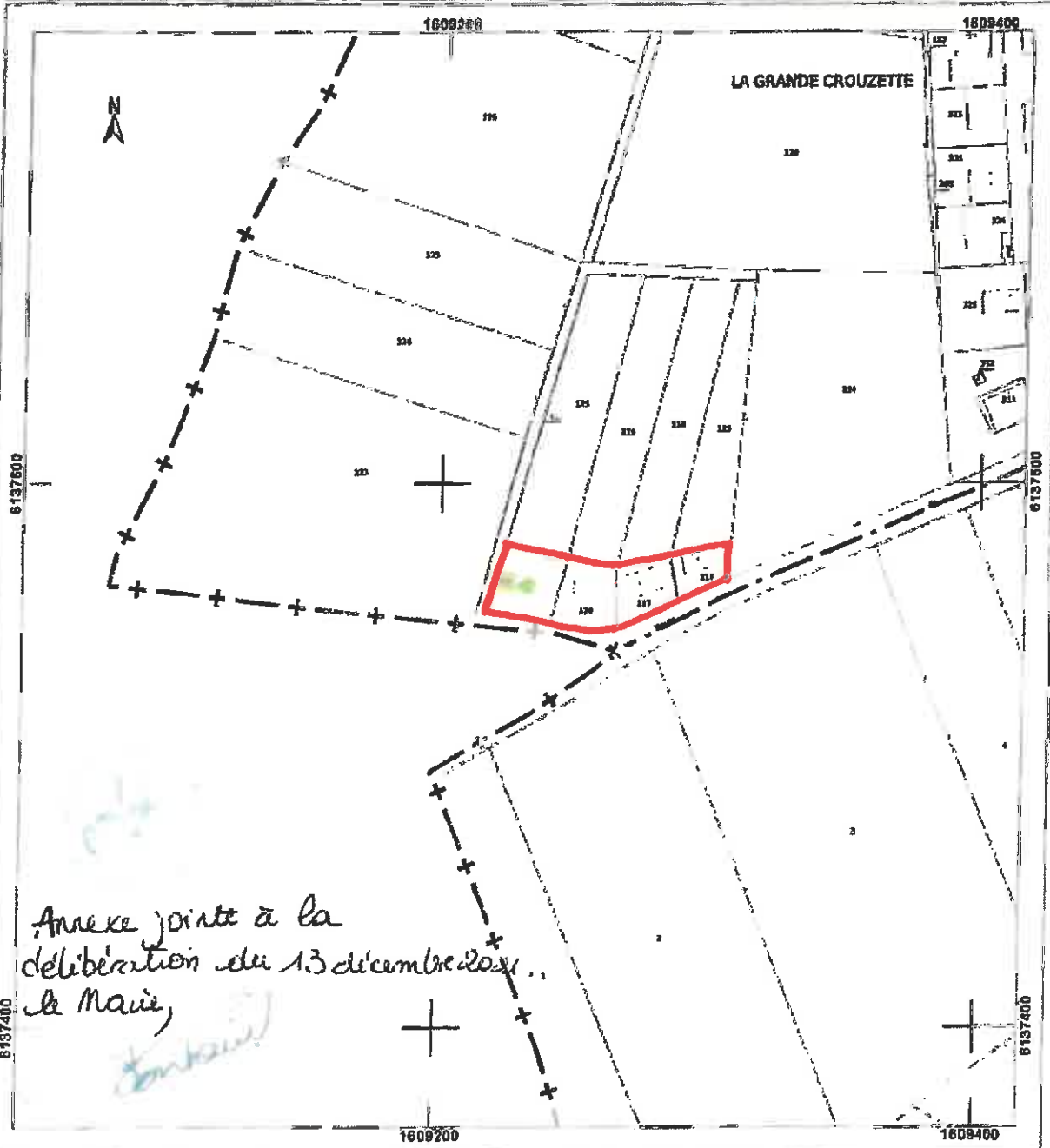
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CHATEAUXROUX  
4 bis rue du 14ème RTA BP 801 38019  
38019 CHATEAUXROUX CEDEX  
tél. 02 54 53 16 99 - fax 02 54 53 16 79  
cdi.chateauxroux@dgiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

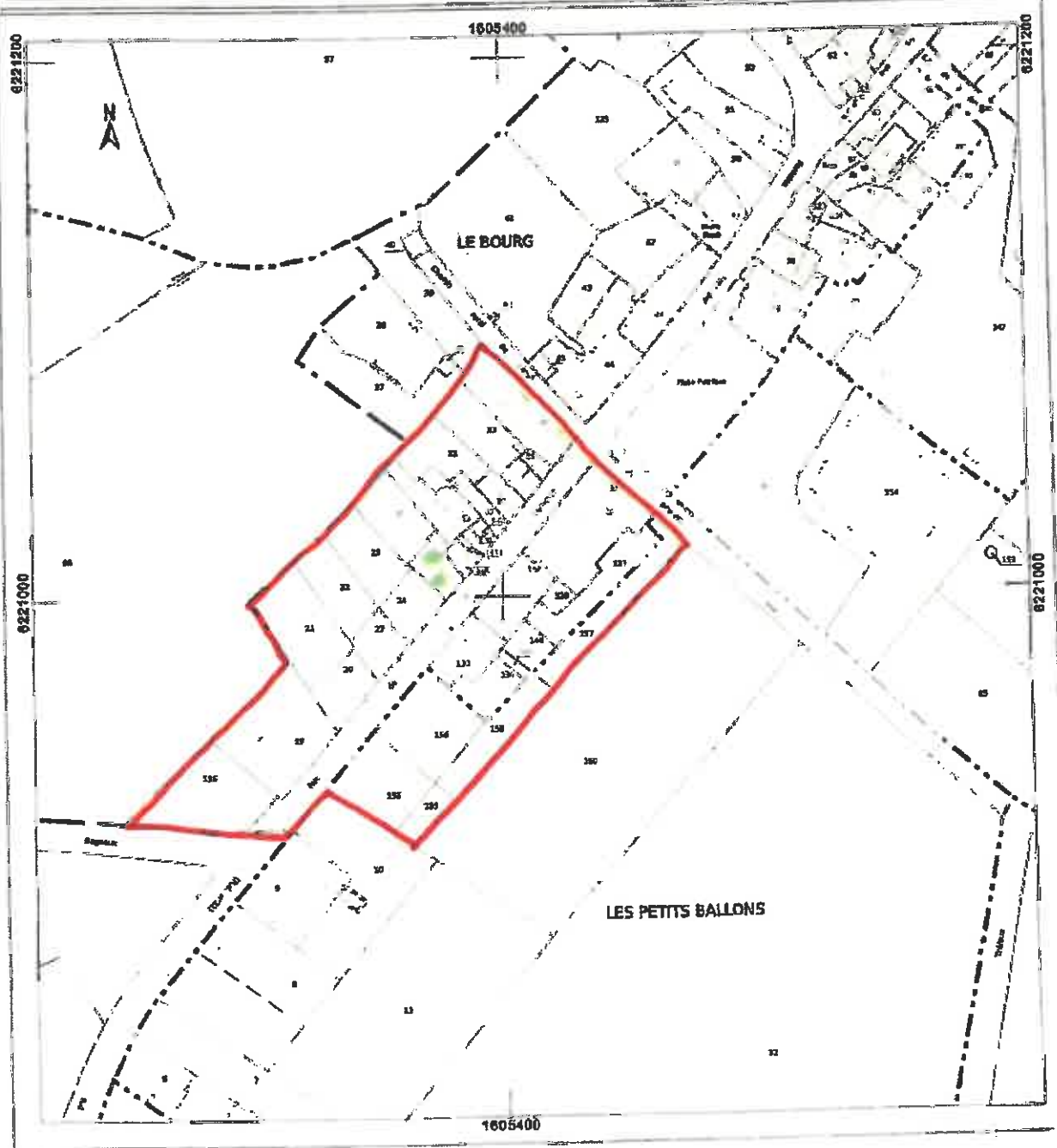
cadastre.gouv.fr



Annexé à la délibération n° 2021 12 du 5/11/2021



<b>Département :</b> INDRE	<b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>  <b>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</b>	Le présent document est géré par le service "SARVEX" : Ch. 1, 4 bis rue du Commerce, F-37000 CHATEAURoux 30019 CHATEAURoux CEDEX tél. 02 54 53 18 88 - fax 02 54 53 18 78 cdif.chateauroux@dgfip.finances.gouv.fr
<b>Commune :</b> BAGNEUX		Cet extrait de plan vous est délivré par :  cadastre.gouv.fr
<b>Section :</b> AK <b>Feuille :</b> 000 AK 01  <b>Échelle d'origine :</b> 1/2000 <b>Échelle d'édition :</b> 1/2000  <b>Date d'édition :</b> 07/05/2021 (fuseau horaire de Paris)  <b>Coordonnées en projection :</b> RGF93CC47 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		



Département :  
INDRE

Commune :  
CHATEAUROUX

Section : AT  
Feuille : 000 AT 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/05/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Annexe jointe à la  
délibération n° 2022 - 7  
du 9 mars 2022.

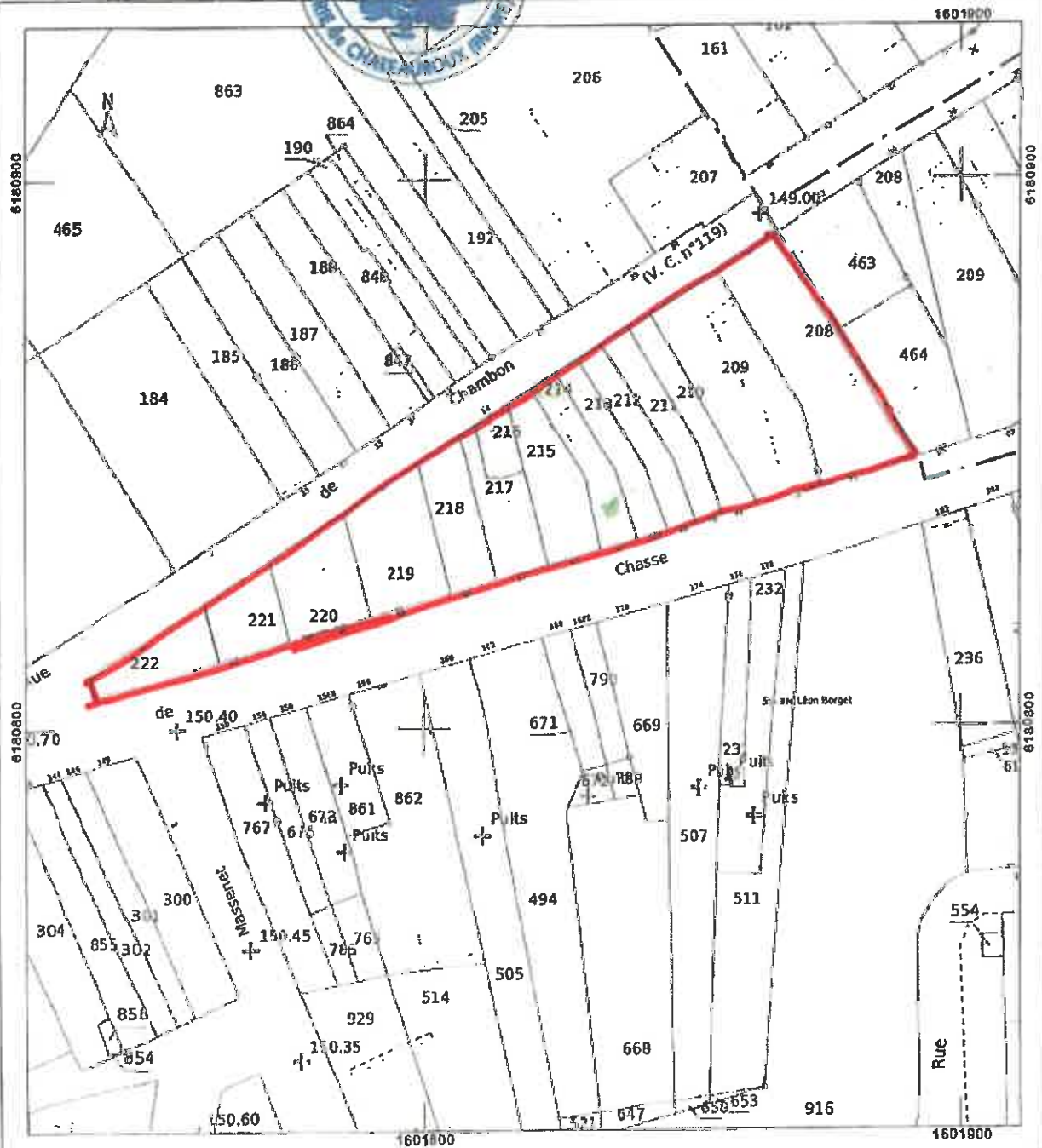
Le Maire,  
Gil Avérous



Le plan visuel sur cet extrait est géré  
par le centre des Impôts foncier suivant :  
CHATEAUROUX  
4 bis rue du 14ème RTA BP 501 36019  
36019 CHATEAUROUX CEDEX  
tél. 02 54 63 16 89 - fax 02 54 63 16 78  
cdif.chateauroux@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
INDRE

Commune :  
CHATEAUROUX

Section : AN  
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/05/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

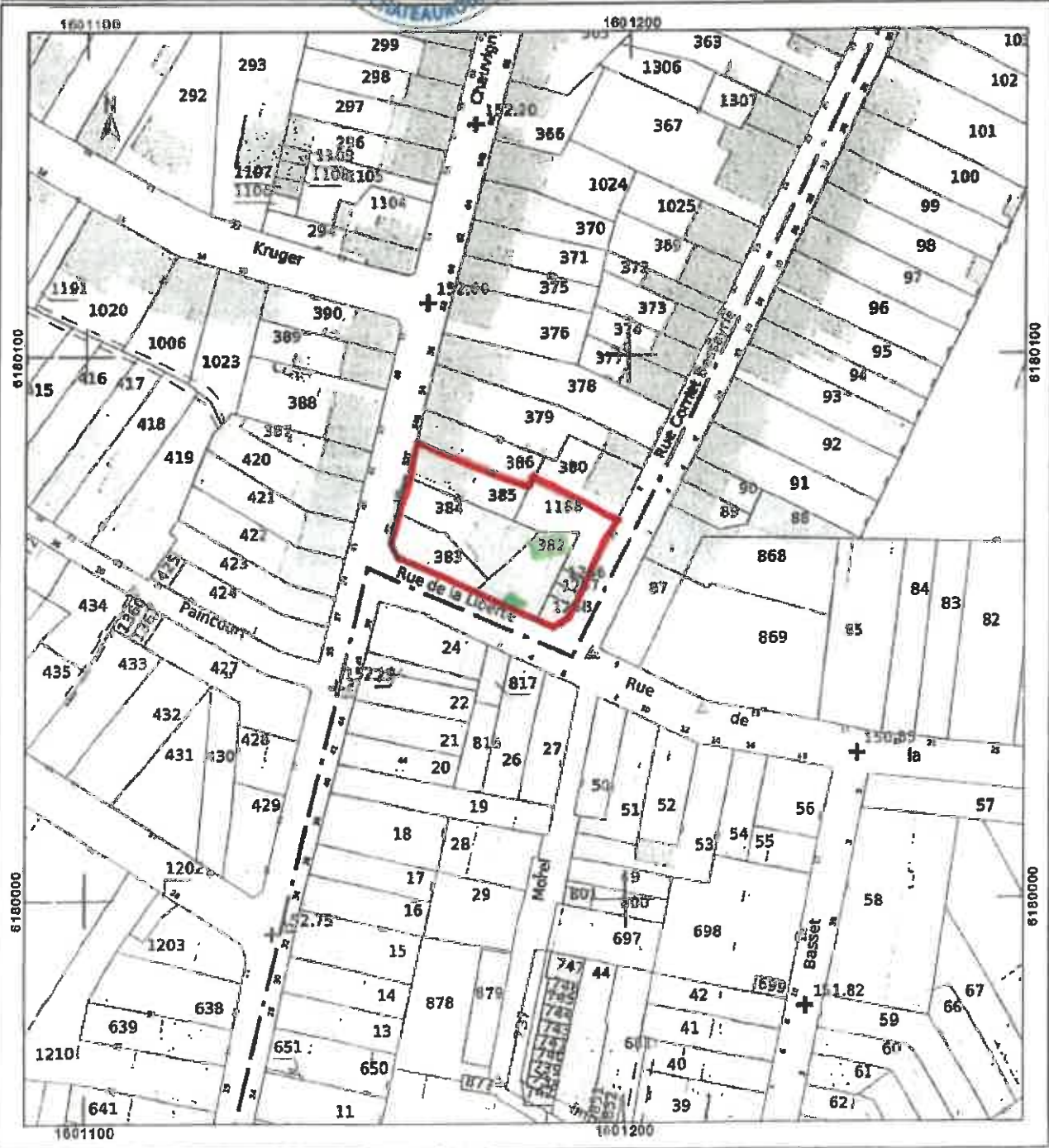
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Annexe jointe à la  
délibération n° 2022-7  
du 14/05/2022.  
Le Maire,  
Cip Avénous

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des Impôts foncier suivant :  
CHATEAUROUX  
4 bis rue du 14ème RTA BP 591 36019  
36019 CHATEAUROUX CEDEX  
tél. 02 54 53 16 88 - fax 02 54 53 16 78  
odf.chateauroux@dgiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Département :  
INDRE

Commune :  
CHATEAUROUX

Section : DS  
Feuille : 000 DS 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 03/05/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Annexe jointe à la  
délibération n° 2022-7  
du 9 mars 2022.

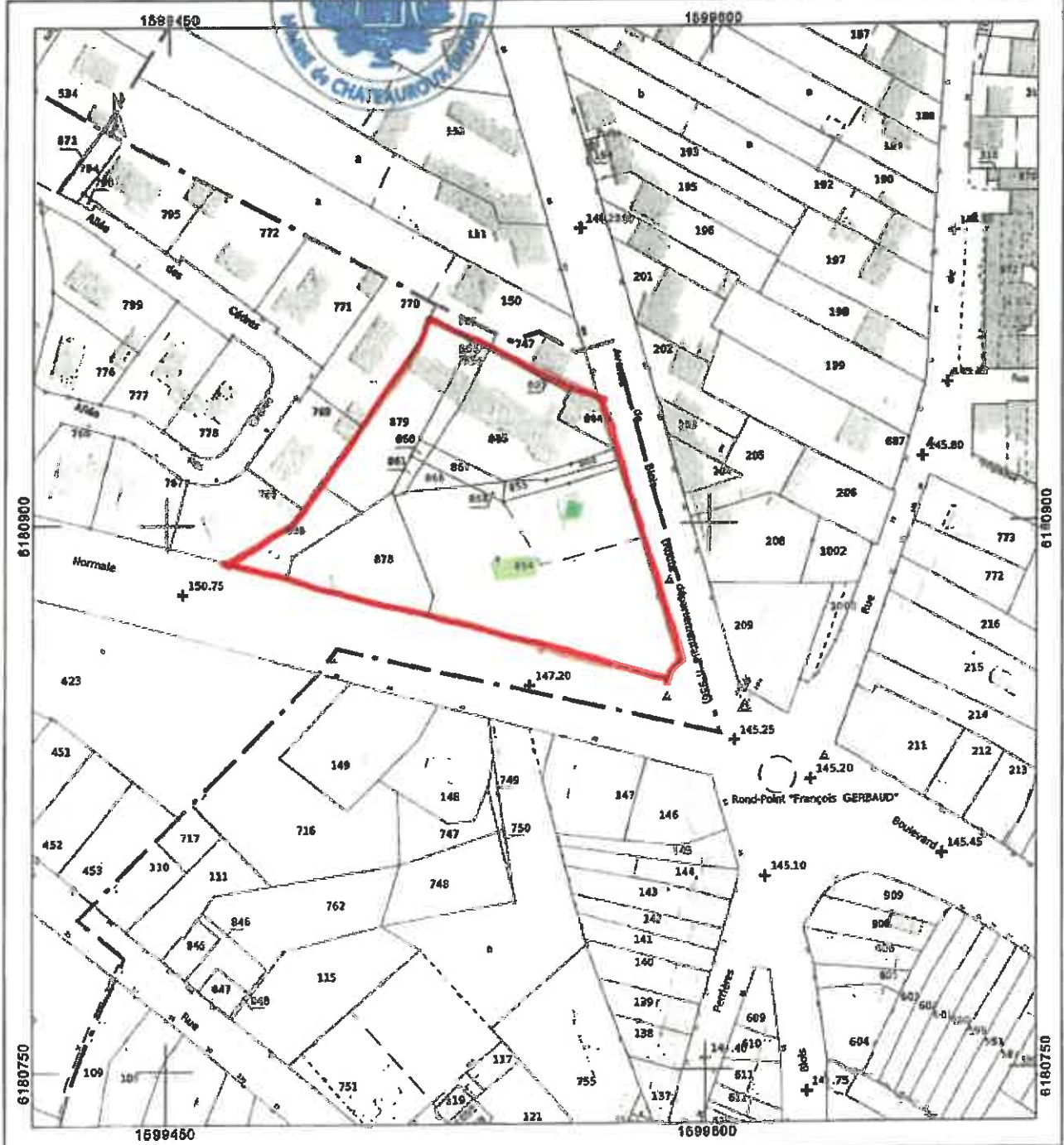
Le Maire,

Christophe Avenoux

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des Impôts foncier suivant :  
CHATEAUROUX  
4 bis rue du 146<sup>me</sup> RTA BP 581 36019  
36019 CHATEAUROUX CEDEX  
tél. 02 54 53 16 89 - fax 02 54 53 16 76  
cdi.chateauroux@dgfi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
INDRE

Commune :  
CHAZELET

Section : A  
Feuille : 000 A 06

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 07/05/2021  
(Jusqu'au horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Annexé à la délibération n° 2021-  
54-16-M du 19 M. 2021

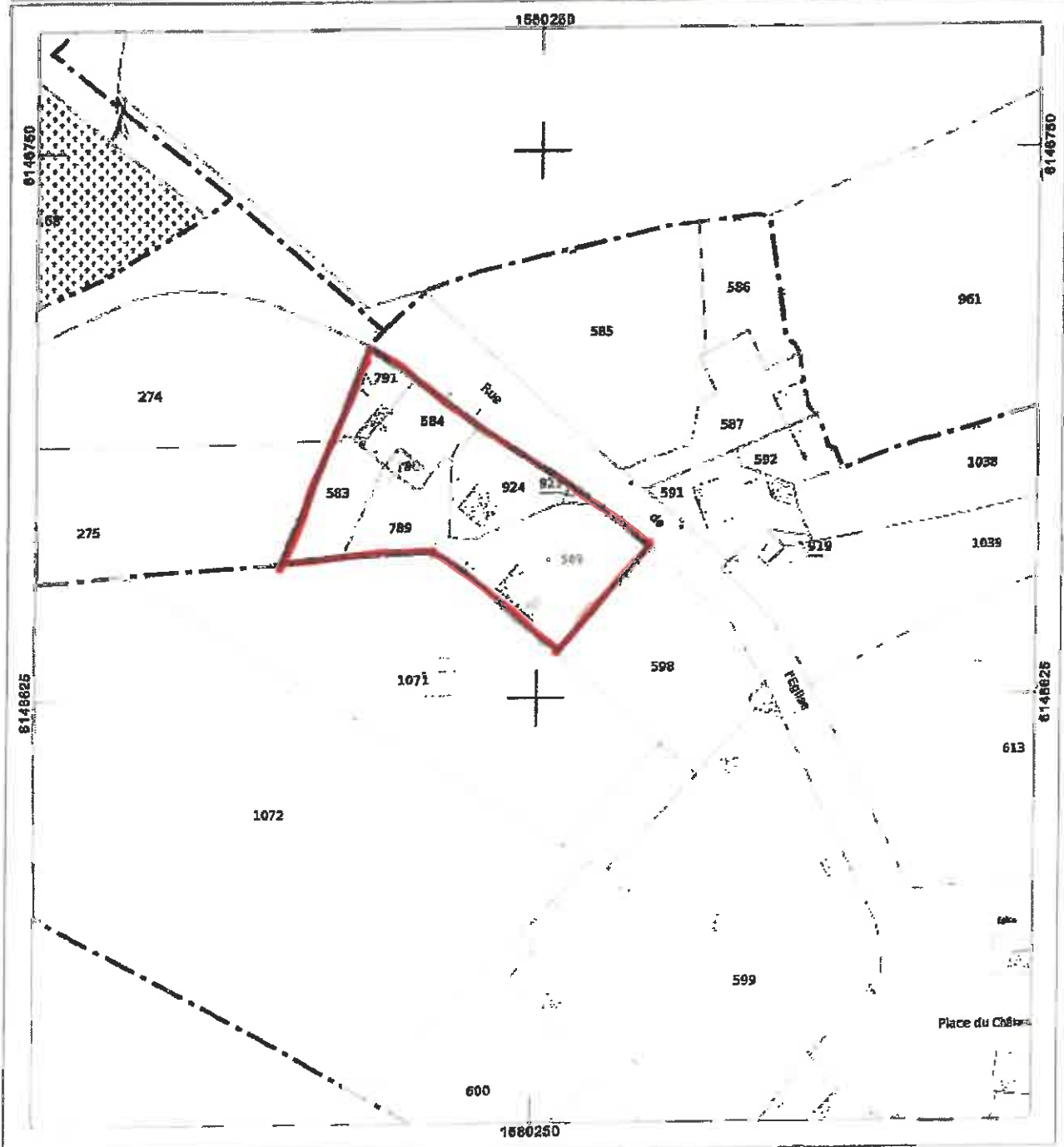


Le Maire,  
Dominique DELAIGUE

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CHATEAUROUX  
4 bis rue du 14ème RTA BP 581 38018  
38018 CHATEAUROUX CEDEX  
tél. 02 64 63 16 88 -fax 02 54 63 16 76  
cdif.chateauroux@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
INDRE

Commune :  
CONCREMIERS

Section : AI  
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 09/07/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

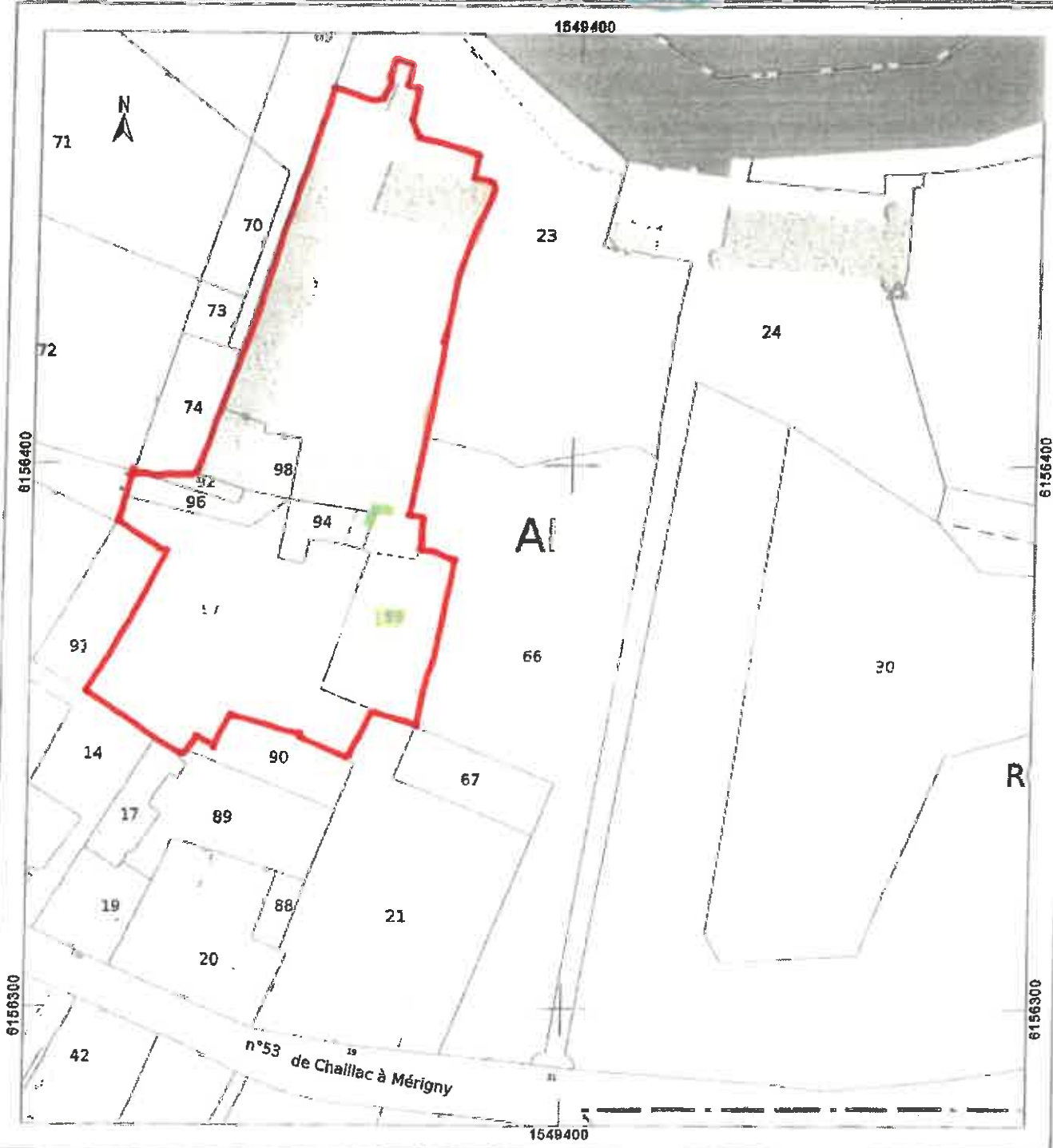
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

ANNEXE JOINTE A LA DÉCLARATION  
N° 2021/052 DU  
03 décembre 2021

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CHATEAUROUX  
4 bis rue du 14ème RTA BP 583 36019  
36019 CHATEAUROUX CEDEX  
tél. 02 64 53 18 89 - fax 02 64 53 16 76  
cdif.chateauroux@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
INDRE

Commune :  
LA CHATRE

Section : AX  
Folio : 000 AX 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 20/07/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLI

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 24/11/2021

Reçu en préfecture le 24/11/2021

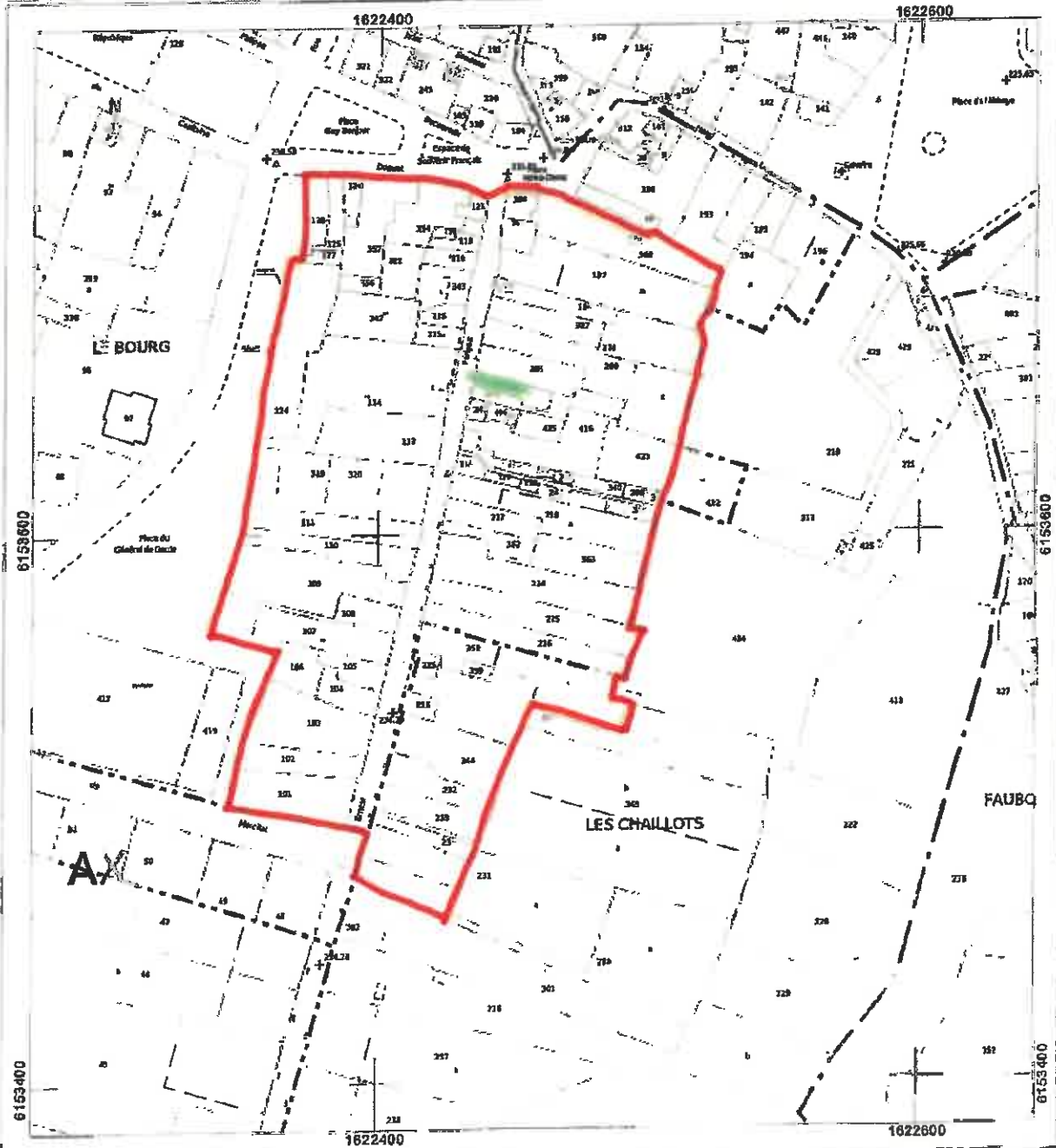
Affiché le

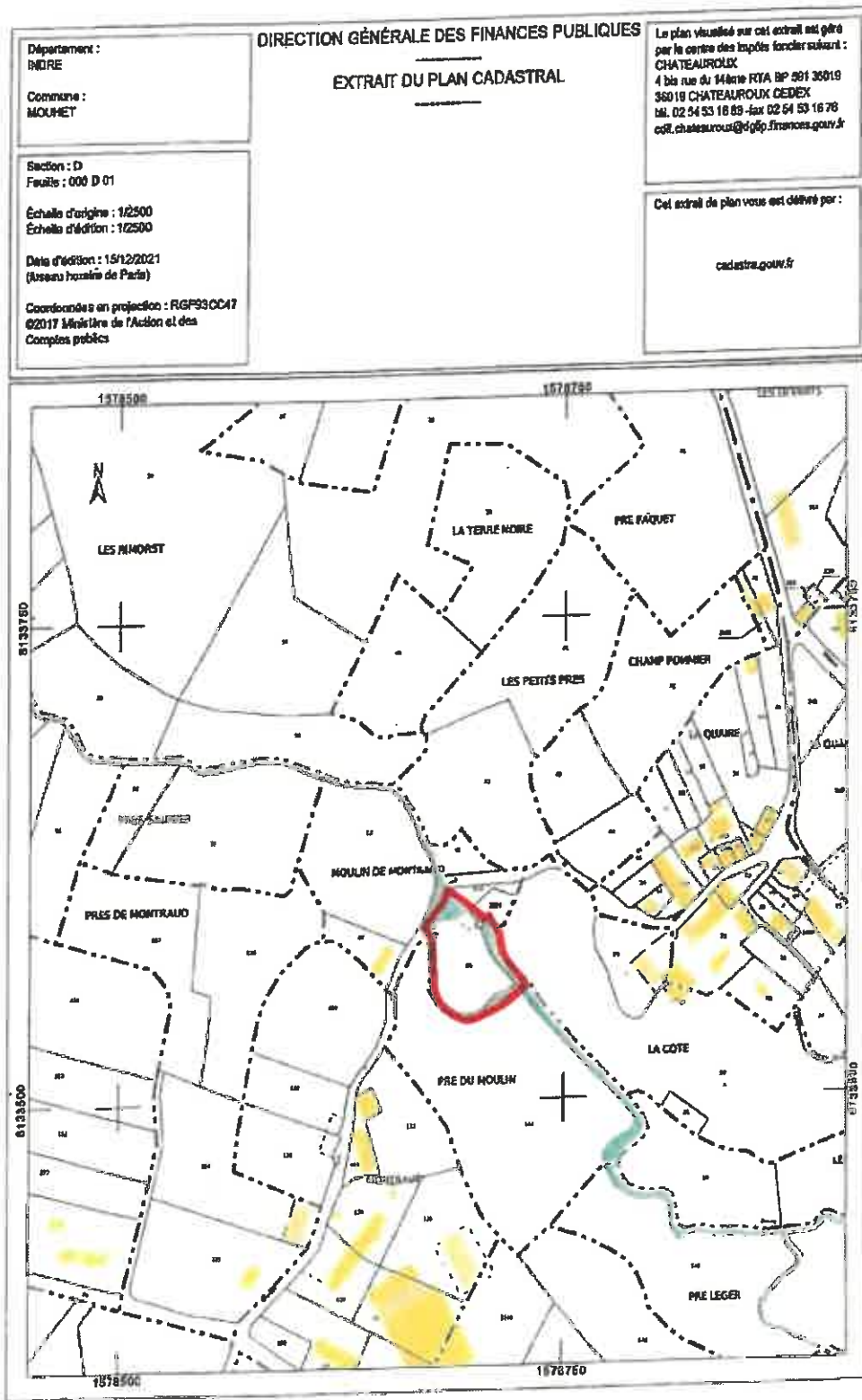
ID : 036-213600463-20211122-2021148-DE

4 bis rue du 14<sup>ème</sup> RTA BP 591 36019  
36019 CHATEAURoux CEDEX  
tél. 02 54 53 16 89 - fax 02 54 53 16 76  
edf.chateauroux@dghp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr





Annexe jointe à la délibération n°2022-04-01-08 du 1<sup>er</sup> avril 2022

Le Maire,  
Jean-Christophe PLANUREUX



Certifié exécutoire  
Transmis à la sous-préfecture de  
Affiché le 4 AVR. 2022  
Le Maire,

Annexe jointe à la délibération n° 2 du 23 novembre 2021



Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Impression non normalisée du plan cadastral

Département :  
INDRE

Commune :  
PARNAC

Section : ZS  
Feuille : 000 ZS 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 10/05/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-213601509-20211105-DCM2021110510-DE

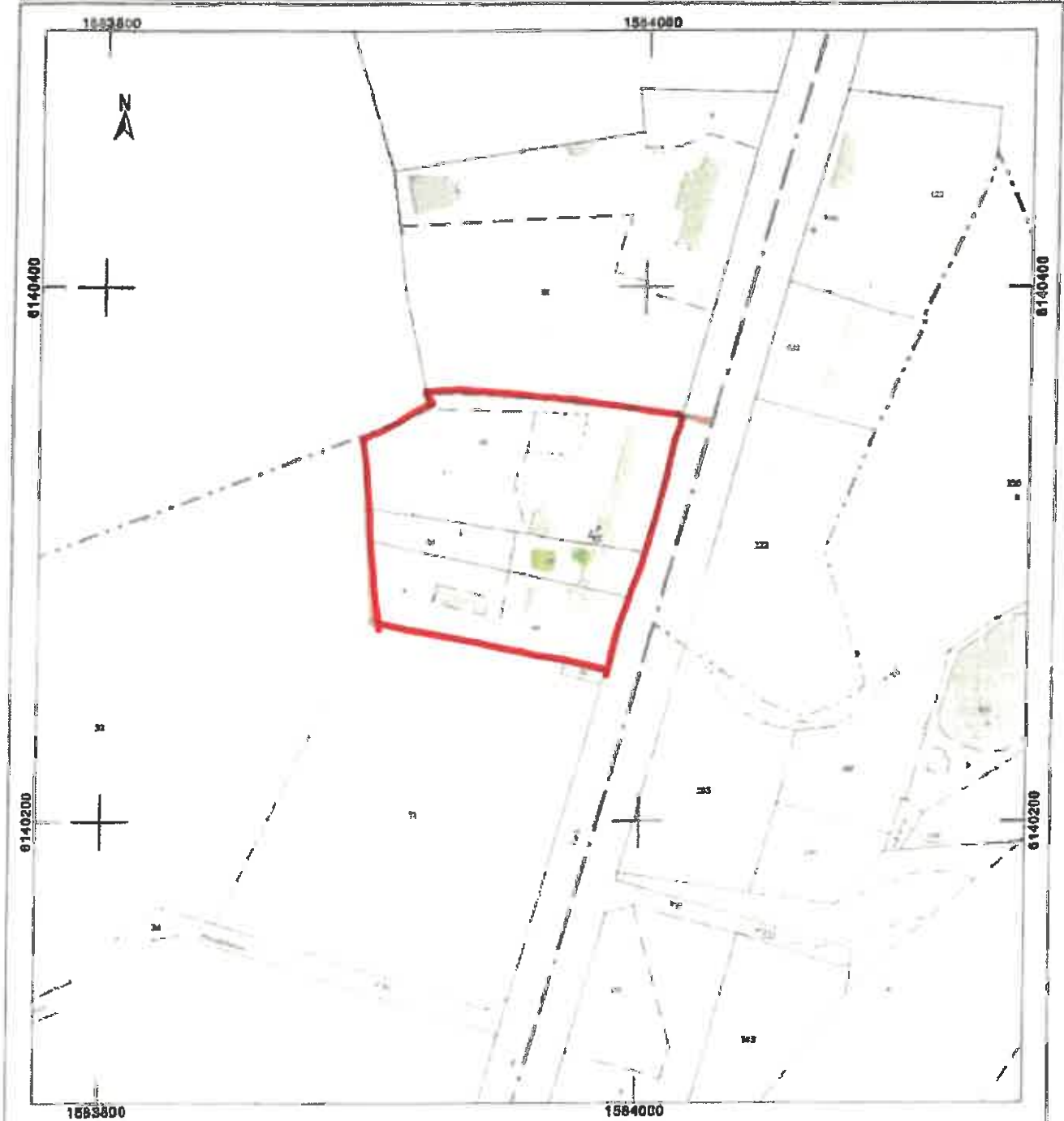
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2021

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CHATEAUX  
4 bis rue du 148<sup>me</sup> RTA BP 501 36019  
36019 CHATEAUX CEDEX  
tél. 02 54 53 16 69 - fax 02 54 53 16 78  
cdif.chateaux@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
INDRE

Commune :  
SAINT-CHARTIER

Section : AB  
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 10/05/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

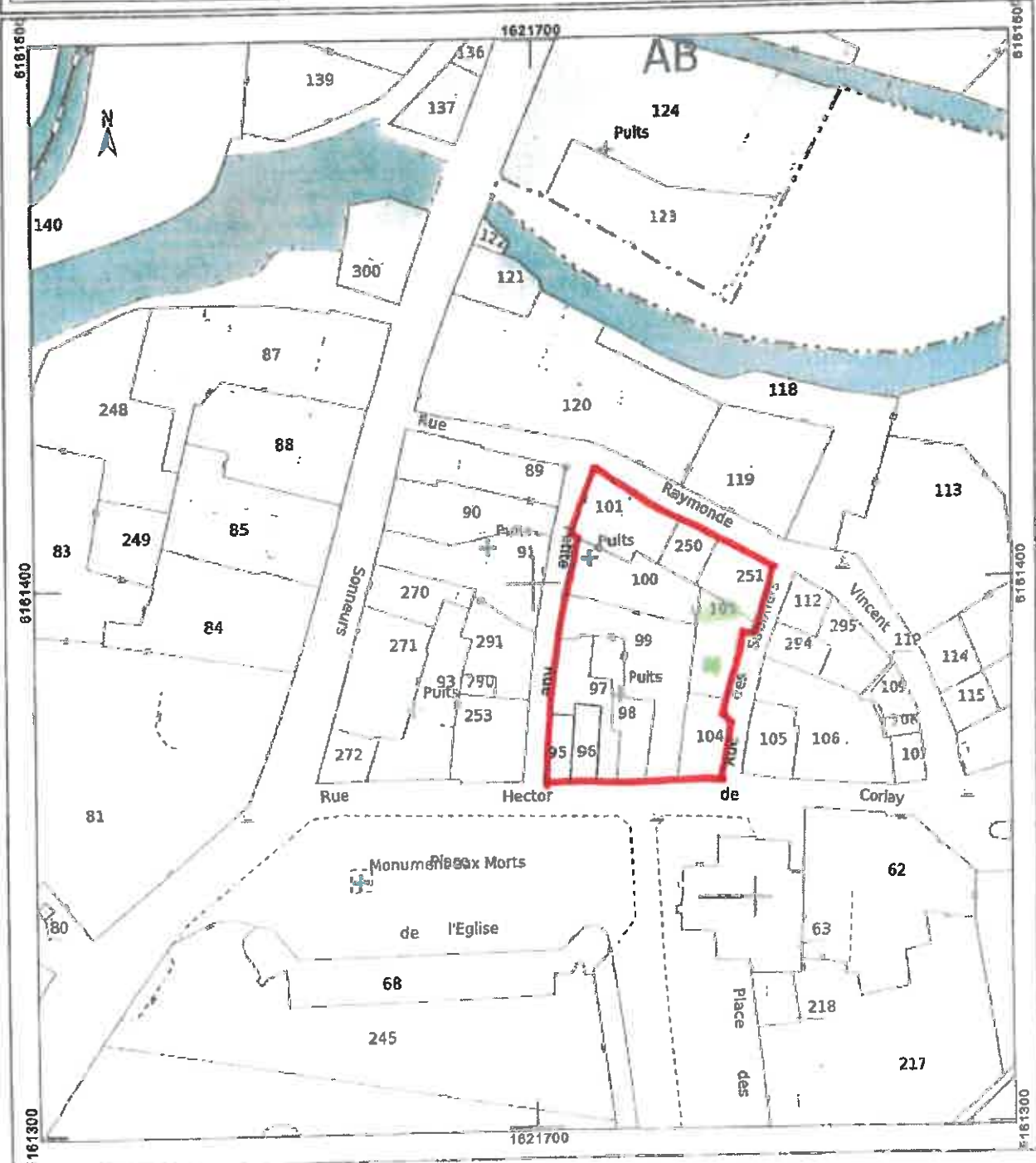
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CHATEAUROUX  
4 bis rue du 14ème RTA BP 591 36019  
36019 CHATEAUROUX CEDEX  
tél. 02 54 53 18 89 - fax 02 54 53 16 76  
cdff.chateauroux@dgfi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*Annexe jointe à la délibération n° 2021.043 du 24 Novembre 2021  
Le Maire  
GUÉRIN*





Département :  
INDRE

Commune :  
SAINT-GENOU

Section : AW  
Feuille : 000 AW 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 10/05/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Annexe jointe à la délibération  
n° 2021-10315-01 du  
20 octobre 2021

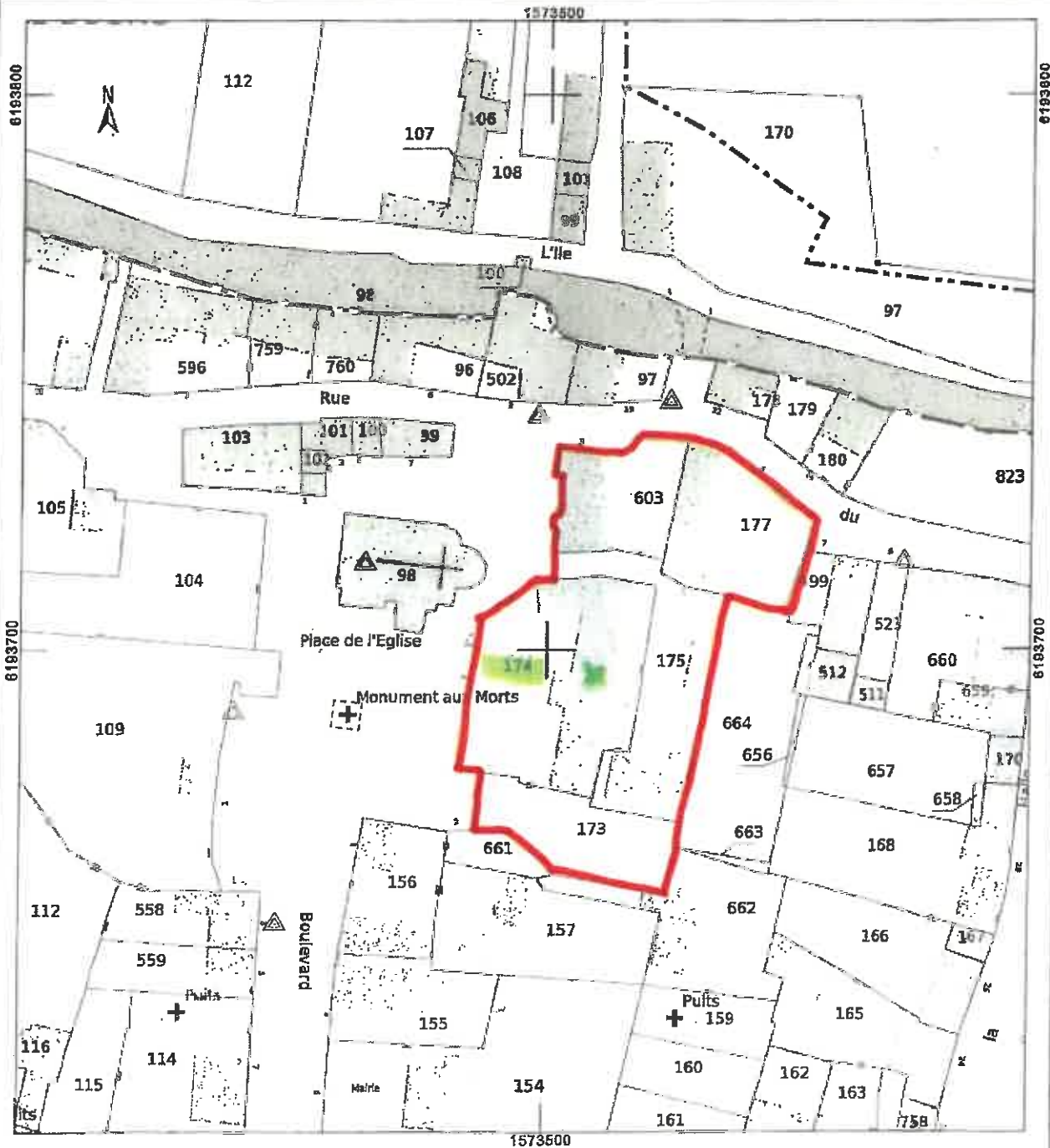


Le Maire  
Roger CHEVRETON

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CHATEAUROUX  
4 bis rue du 14ème RTA BP 591 38019  
38019 CHATEAUROUX CEDEX  
tél. 02 54 53 18 59 - fax 02 54 53 18 76  
cdif.chateauroux@dgiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
INDRE

Commune :  
VILLENTOIS-FAVEROLLES-EN-BERR

Section : AO  
Feuille : 072 AO 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 03/05/2021  
(Jusqu'au horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF830047  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Annexe jointe à la  
délibération n° 021-065 du  
21 octobre 2021.  
Pôle Nautique  
M. BARILLON  
3<sup>e</sup> adjointe

Envoyé en préfecture le 22/10/2021  
Reçu en préfecture le 22/10/2021  
Affiché le *21/10/2021*  
ID : 036-209085595-20211021-2021065-DE

36019 CHATEAUX CEDEX  
N. 02 54 68 18 89 - fax 02 54 68 18 78  
edil.chateaux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
  
cadastra.gouv.fr

